

Dérèglement de l'aide sociale...

ou Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles

Le 21 juin dernier, la ministre Michelle Courchesne, publiait, dans la Gazette officielle du Québec, son projet de règlement lié à la nouvelle *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*. Cette loi a été adoptée le 15 juin 2005 mais n'est toujours pas en vigueur ; elle devrait l'être par décret du gouvernement. Par contre, certains de ses articles ont modifié la loi actuelle, la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*, en attendant que la nouvelle réforme soit totalement installée.

Toute cette démarche très vicieuse, depuis l'adoption de cette réforme de l'aide sociale, nous entraîne en droite ligne vers la fin de l'aide sociale. Le gouvernement a bien préparé le terrain. Il a créé de multiples projets pilote à l'essai ; il a inventé des plans d'action de toutes sortes, ; il a mis sur pied d'innombrables stratégies touchant les pauvres etc. Tous ces gestes convergent dans une seule et même

"Ce projet de règlement n'a pas d'impact financier sur les entreprises et, en particulier, sur les P.M.E."

Commentaire de la ministre Michelle Courchesne en introduction au projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, Gazette officielle du gouvernement du Québec, 21 juin 2006.



Avec cette nouvelle loi et son règlement, le gouvernement Charest, par le biais de sa Cruella de Laval-sur-Lac, décapite l'aide sociale. La lutte ne se fait pas contre la pauvreté mais contre les pauvres. À la limite les *bons pauvres* seront tolérés mais ils devront servir fidèlement. On leur donnera des miettes, des restes de

tables, des bonbons ; quant aux mauvais pauvres, on les affamera. Les droits, on oublie ça ! Les programmes seront multiples ; les conditions seront différentes en fonction de chaque catégorie.

direction à savoir l'appauvrissement du plus grand nombre, la perte de droits les plus fondamentaux, l'abolition graduelle des programmes sociaux et l'enrôlement des personnes au service du monde de la finance et des entreprises.



Hi ! Hi ! Hi !
C'est chien ce que je fais.
Hi ! Hi ! Hi !

Le règlement, qui vient d'être publié, dérègle dans les faits l'aide sociale. On discrimine les personnes ; on retire l'argent aux uns pour le donner aux autres ; on établit des règles qui ne seront pas dans le règlement. En fait, on a pris l'ancien règlement, on en a gardé le cadre et on l'a adapté à la nouvelle sauce de l'injustice

L'impact, ça va en avoir pour les compagnies... ça va les enrichir ! Et si on parlait de l'impact sur les pauvres ?

sociale néolibérale. La charité pour les bons pauvres avec tout ce qu'elle comporte de morale et de "*Quand on veut, on peut !*" et l'arme suprême pour les mauvais pauvres : la faim, la misère, la rue !



L'entrée en vigueur du règlement devrait se faire, en majeure partie, le 1er janvier 2007, puis d'autres articles seront en vigueur le 1er avril suivant, d'autres le 1er juillet 2007 finalement le reste, le 1er octobre 2007.

À suivre à l'automne pour l'étude en profondeur du règlement... et pour la lutte collective avec le maximum de personnes et de groupes !